

# Le clocher tient le conseil municipal en haleine

Le clocher de l'église Saint-Maurice à Gray-la-Ville a été très endommagé lors de la tornade du 19 juin dernier. La dernière réunion du conseil municipal était consacrée principalement à ce sujet. Le rapport d'expertise de l'assurance prend en charge les dégâts en lien avec la tempête, après une décote de vétusté et une franchise, le montant remboursé s'élèvera à 65 024 €. Le conseil municipal décide d'envisager la réfection de la totalité du clocher et va démarrer différentes démarches en ce sens. Les membres du conseil vont suivre point par point si ce projet est réellement réalisable en fonction des subventions allouées et du reste à charge pour la commune. Le conseil décide également de signer une convention



**Le clocher de Gray-la-Ville après la tornade de juin dernier.** Photo ER

avec la fondation du patrimoine qui permet la mise en place d'une souscription pour la réfection de l'église. Les dons sont déductibles des impôts à hauteur de 66 % pour les

particuliers.

Par ailleurs, les travaux de changement de l'éclairage sont en cours sur la commune et l'accessibilité de la bibliothèque reste à réaliser.